

COMMUNE DES VILLARDS SUR-THÔNES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DU 23 SEPTEMBRE AU 25 OCTOBRE INCLUS

Objet de l'Enquête : Par arrêté n° 2019-029 du 29 août 2019, Monsieur le Maire des VILLARDS SUR-THÔNES a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant passage en Plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune des VILLARDS SUR-THÔNES.

A cet effet, par décision N°E19000256/38 en date du 20 août 2019, Monsieur le vice-président pour le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné **Monsieur Pierre MARIN**, exerçant la profession d'ingénieur territorial en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur pour l'enquête publique.

Les caractéristiques principales du projet de PLU révisé portent sur les orientations générales définies dans le Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) retenu par la commune aux fins de favoriser le renouvellement urbain, de préserver la qualité architecturale et l'environnement dans le respect des principes des articles L.101-1 et L.101-2 du Code de l'urbanisme.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur le Maire de la commune des VILLARDS SUR-THÔNES.

Date et durée de L'enquête : L'enquête se déroulera **du lundi 23 septembre à 14 heures 30 au vendredi 25 octobre 2019 à 17 heures inclus**, soit 33 jours consécutifs.

Consultation du dossier d'enquête : Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant les pièces listées à l'article R123-8 du Code de l'environnement, et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie, aux jours et heures d'ouverture suivants : **les lundi et vendredi : de 14 heures à 18 heures et les mardi, mercredi et jeudi de 9 heures à 12 heures.**

Le dossier d'enquête sera tenu à disposition du public à la Mairie située 71 impasse des Marronniers 74 230 LES VILLARDS SUR-THÔNES ainsi que sur un site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/1582>

Modalités de présentation des observations :

Toute personne pourra prendre connaissance des pièces des dossiers et consigner ses observations éventuelles jusqu'à la clôture de l'enquête publique :

- sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet et disponibles aux jours et horaires cités ci-dessus
- les adresser par écrit à **Monsieur Pierre MARIN**, commissaire enquêteur, à l'adresse postale de la mairie rappelée ci-dessus
- par courriel à l'adresse électronique suivante, en précisant à l'attention du commissaire-enquêteur : mairie@lesvillardssurthones.fr

Permanences du commissaire-enquêteur :

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie des VILLARDS SUR-THÔNES et pourra recevoir les observations de celui-ci aux jours et heures suivants :

Lundi 23 septembre : 14h30 – 17h30

Mardi 1er octobre : 14h30 – 17h30

Vendredi 11 octobre : 9h00 – 12h00

Vendredi 25 octobre : 14h00 – 17h00

Suites de l'enquête publique :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la mairie des VILLARDS SUR-THÔNES,
- Sur le site internet de la commune des VILLARDS SUR-THÔNES : www.lesvillardssurthones.fr

Au terme de la procédure, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) révisé sera soumis à l'approbation du conseil municipal.